

LES BRÈVES

CPAS Tournai : 3,4 millions détournés

En juin 2015, la directrice financière du CPAS de Tournai mettait fin à ses jours après avoir été suspendue de ses fonctions. Elle était soupçonnée d'une fraude massive à son profit. Un an après, on connaît le montant du préjudice : en quinze ans, quelque 3,4 millions d'euros ont été détournés au préjudice du CPAS. Le *modus operandi* n'est pas encore dévoilé, l'enquête devant être close pour fin 2016. Cette fraude est probablement à l'origine de la situation financière catastrophique du CPAS de Tournai qui a dû se séparer d'une cinquantaine de personnes l'an dernier. (S.Dx)

BRUXELLES

Yvan Mayeur soutient Pierre Vandersmissen...

Le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Yvan Mayeur, a reçu jeudi, le commissaire divisionnaire Pierre Vandersmissen, violemment frappé à la tête lors de la manifestation nationale de mardi. Le bourgmestre de Bruxelles lui a témoigné tout son soutien et souhaité une prompte revalidation.

... dont l'agresseur a été exclu de la FGTB

Son agresseur est un membre de la FGTB, a indiqué le syndicat socialiste jeudi. Un comportement violent est incompatible avec ses statuts fédéraux, l'intéressé ne pourra donc plus être membre de la FGTB, affirme l'organisation. (b)

PRISONS

Protocole d'accord rejeté

Le personnel de la prison de Dinant a rejeté à l'unanimité jeudi le protocole d'accord conclu mercredi avec le ministre de la Justice. Plus tôt, le personnel de la prison d'Andenne avait également rejeté le protocole d'accord. A Saint-Gilles, un nouveau vote sera organisé lundi en raison d'un nombre insuffisant de membres du personnel lors d'un premier vote, négatif, hier. (b)

Le service à la communauté fait hurler les acteurs de terrain

CPAS Lier un revenu d'intégration au travail d'intérêt général : le malaise



Les candidats au statut de réfugié vont bénéficier du RIS. Le service à la communauté est un des leviers de leur réinsertion. © ROGER MILUTIN

- La polémique enfle à trois mois de l'entrée en vigueur du projet gouvernemental.
- Assistants sociaux et responsables de CPAS évoquent le scénario du pire.
- Le ministre réplique.

Dès le 1^{er} septembre, les projets individualisés d'intégration sociale (PPIS, lire ci-contre) seront obligatoires pour tous les nouveaux ayants droit à l'aide sociale. La mise en place d'un service communautaire, comme outil d'activation sociale, fait hurler les acteurs de terrain qui n'hésitent pas à qualifier le projet gouvernemental d'« acharnement contre les personnes les plus fragilisées

de notre société ». Nombre d'entre eux s'inquiètent face à l'extension décidée des PIIS, en craignant que certains CPAS ne l'utilisent comme moyen de pression sur les bénéficiaires du RIS.

Le réseau wallon de lutte contre la pauvreté a organisé le 25 avril dernier, avec d'autres organisations et les syndicats, une manifestation pour s'opposer à la mesure, dénonçant le risque de « pratiques arbitraires et discrétionnaires » dans le chef de certains CPAS.

La Fédération wallonne des assistants sociaux (la FéWASC) a aussi sonné le tocsin en estimant que cette décision « transforme le PIIS en instrument de précarisation et d'exclusion du "dernier filet" de notre système social qu'est, bien que de moins en moins, le CPAS. » Pour la FéWASC, le gouvernement a choisi « le scénario du pire : affirmer,

comme dit le projet, que la disposition à travailler peut être rencontrée par l'acceptation d'un service communautaire revient à banaliser l'absence d'emplois et institutionnaliser une forme de servage moderne. »

Philippe Defeyt, vice-président de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, nous confie : « Le droit à l'aide sociale n'a jamais été inconditionnel. Quand quelqu'un frappe à la porte d'un CPAS, il faut le remettre dans le circuit du travail et le réinsérer

« Ces critiques ne sont que des effets de manche des gauchistes »

LUC MARÉCHAL, PRÉSIDENT DU CPAS DE SPA

dans la société. Ce projet gouvernemental est profondément injuste parce qu'il renverse cette logique. Le politique ne nous donne pas les moyens de répondre à l'esprit de la loi. Les places sont limitées dans les formations organisées par le Forem. Pas de places disponibles non plus dans les cours d'alphabétisation. Les publics suivis par les CPAS ont beaucoup plus de mal que les

autres à suivre des formations, alors que ce sont d'eux dont on devrait d'abord s'inquiéter. Les gens ne savent pas ce que cela représente pour les plus fragilisés de rechercher un boulot sans avoir une voiture. Dans le public, on entend parfois que les usagers des CPAS sont des glandeurs. Il y en a, bien sûr, mais la majorité fait tout pour décrocher un job. Et que fait-on des enfants lorsqu'un bénéficiaire d'un revenu d'intégration perd son allocation ? Et puis, ce service communautaire qui fait son apparition dans le PIIS, c'est le mauvais emploi qui chasse le bon. On risque de voir des communes hésiter à engager du personnel parce que des usagers du CPAS se chargeront bénévolement du travail. Sans compter que le nettoyage des rues ou des parcs exige des équipements de sécurité, des chaussures antidérapantes. Qui va payer la facture ? »

Philippe Defeyt est un des signataires de la carte blanche publiée dans cette édition. Une vice-présidente de sa Fédération a refusé de la signer. Nathalie Demortier (MR) est présidente du CPAS de Wavre, la cité du Pre-

NOUVEAU PROJET DE LOI

Les PIIS et le RIS

Dès le 1^{er} septembre, les projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) seront obligatoires pour tous les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS).

► **Le PIIS.** C'est un contrat qui énumère les droits et devoirs d'un jeune et de son CPAS. Il est obligatoire pour les moins de 25 ans. Des sanctions sont applicables en cas de non-respect des accords repris dans le PIIS, telle la suspension du RIS de 1 à 3 mois maximum.

► **Ce qui changera.** Le PIIS sera étendu à tous les nouveaux dossiers de RIS, sans limite d'âge ou de groupes cibles, y compris les réfugiés reconnus et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire. Nouveauté : un service communautaire est instauré pour les bénéficiaires du RIIS. Le projet de loi précise : « Il consiste à exercer des activités sur une base volontaire qui constituent une contribution positive tant pour le parcours de développement personnel de l'intéressé que pour la société. »

D.V.

mier ministre. « Personnellement, je ne vois pas pourquoi ce service communautaire est tant décrié : il n'est pas obligatoire. De nombreuses personnes sont volontaires pour réaliser ces quelques heures de travail au bénéfice de la collectivité. Je suis très confiante : ce nouvel outil sera utilisé de manière positive et sera un des leviers parmi d'autres de réinsertion. Pour moi, l'initiative de cette carte blanche est précipitée. »

Luc Maréchal (MR), président du CPAS de Spa, applaudit aussi à la mesure gouvernementale : « L'aide sociale est liée à la solidarité et dès lors, à la disponibilité du bénéficiaire du revenu de l'intégration au marché de l'emploi. Il faut leur donner la capacité de retrouver leur dignité, un rythme social, en brisant leur image d'assistés. Cette mesure ne réinvente pas le fil à couper le beurre. Ces critiques ne sont que des effets de manche des gauchistes. » ■

DIRK VANOVERBEKE

► P.22 LA CARTE BLANCHE DES RESPONSABLES DES CPAS WALLONS

Borsus « Un outil positif de réinsertion »

ENTRETIEN

Willy Borsus, le ministre (MR) de l'Intégration sociale, invite les acteurs à relire le texte avant de sonner le tocsin.

De nombreux travailleurs sociaux et responsables de CPAS craignent que l'instauration du service communautaire ne soit utilisée contre les bénéficiaires du revenu d'intégration. Vous les comprenez ?

Je veux les rassurer. Ce n'est pas ce qui est écrit dans le texte du projet. Ce service communautaire est mis en place sur base volontaire et n'est pas lié à l'obtention d'un travail rémunéré. Il n'a d'autre intention que de mettre en place un outil adapté de réinsertion susceptible d'aider les gens à sortir de l'aide sociale, en retrouvant confiance en eux, en entrant en contact avec un milieu professionnel dans lequel ils seraient un jour susceptibles de postuler. Je fais confiance aux services du CPAS et aux travailleurs sociaux pour utiliser ce levier parmi tous les autres mis à leur disposition dans les PPIS. Cet outil est très partiel, il est appliqué dans le cadre d'un bénévolat. Il s'agit par exemple de tra-



Willy Borsus, ministre de l'Intégration sociale. © BELGA

vailer quelques heures dans une école, d'assurer le suivi de certains travaux, de participer à des animations sociales. En quoi cette activité ne pourrait-elle pas être valorisante pour la personne concernée ?

Le nombre de bénéficiaires du RIS ne cesse d'augmenter : 115.027 en 2015, soit 12,4 % de plus que l'année précédente. Et on attend

38.910 nouveaux dossiers en 2016. C'est une des raisons pour lesquelles vous avez étendu les projets d'intégration sociale, dans l'objectif de durcir les conditions d'accès au RIS ?

Pas du tout. J'aurais déposé la même proposition, indépendamment de cette évolution. Parmi les futurs nouveaux bénéficiaires du RIS, on dénombre 60 à 65 % de candidats au statut de réfugié. Mon projet constitue pour eux aussi un outil positif qui leur permettra de mieux s'intégrer dans cette société, de bénéficier d'une formation en langue et de s'insérer plus facilement dans le monde du travail.

Les adversaires du projet craignent que l'instauration de ce service ne chasse l'emploi des travailleurs salariés...

C'est une vaste blague. Le nombre de personnes concernées par ce service à la communauté est insignifiant par rapport à la masse de travailleurs. Je donne rendez-vous aux CPAS lors du prochain rapport du Bureau du Plan. Il n'y aura évidemment pas le moindre glissement. ■

Propos recueillis par D.V.

PROVINCE DE LIÈGE - Villes de Liège et de Visé
Avis d'enquête publique - Décret du 11 mars 2004

Les Collèges communaux de la Ville de Liège et de la Ville de Visé informent la population qu'ils soumettent à enquête publique le dossier de reconnaissance de zone et d'expropriation introduit par l'Intercommunale de développement économique SPI, en vue de la création d'un Parc d'activités économiques sur le site du WERIHET, suivant les dispositions du Décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 21 octobre 2004 portant exécution de ce Décret.

Le site du WeriHet, vaste ensemble de terrains en friche, est délimité par les autoroutes E25 et E40 et par l'arrière des parcelles des rues du Pont de Wandre et Bastin. Les parcelles suivantes sont concernées :

Ville de LIÈGE - Division 19 - Section A - n° 334 M, 378 E, 380 K, 380 M, 380 N, 380 R, 386 E, 450 C3, 450 N3, 454, 455, 457 C, 460 E, 460 F, 472 A, 573 T, 609 F, 609 G, 656 L2, 656 M2, 665 K, 665 L, 666 A, 667 A, 668 E, 668 F, 670 G, 671 B, 672 D, 674 B, 680 K 2, 689 D, 689 E, 690 C, 691 D, 707 R 2, 709 R3, 709 P3 ;

Ville de VISÉ - Division 4 - Section A - n° 729 X9, 744 B, 744 C, 750 H 2, 750 O3, 750 N2, 750 W2, 729 X8, 729 X8.

La durée de l'enquête est de 30 jours. Elle est fixée du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2016.

Durant cette période, le dossier est accessible au public :

- au Service Urbanisme (accueil), Ilot Saint-Georges, La Batte 10, 4^e étage, 4000 LIÈGE, les lundi, mardi et vendredi de 9 à 12h et les mercredi de 14 à 17h, ou sur rendez-vous auprès de Mme Gaëlle Michaud-Nérard (04/221.92.07 ; gaelle.michaudnerard@liege.be), ainsi que le jeudi 16 juin de 16 à 20h à la Maison de l'habitat, rue Léopold 37 à 4000 Liège

- au service Urbanisme, rue de Mons 11 à 4600 VISÉ, tous les jours ouvrables de 9 à 12h, ou sur rendez-vous auprès de Mme Rachelle Dumont (04/374.84.90 ; rachelle.dumont@vise.be). Une réunion publique d'information est organisée le 6 juin 2016 à 18h30, au Centre culturel de Wandre, rue de Visé 834 à 4020 Wandre.

Les réclamations et observations éventuelles sont à adresser par écrit et ce, avant la fin du délai imparti pour l'enquête, par envoi recommandé ou contre récépissé,

- au Collège Communal de la Ville de Liège, Service Urbanisme, Ilot Saint-Georges, La Batte, 10, 4^e étage à 4000 Liège, ou

- au Collège Communal de la Ville de Visé, rue des Récollets 1 à 4600 Visé.

Elles peuvent également être transmises par e-mail aux adresses suivantes, en mentionnant le nom du projet, vos nom, prénom et adresse postale complète : enquete.urbanisme@liege.be ou rachelle.dumont@vise.be.

Les réclamations orales peuvent être formulées le vendredi 1^{er} juillet, lors de la clôture d'enquête, à 10 heures aux services Urbanisme précités.

Liège, le 23 mai 2016
Par le Collège de Liège,

le Directeur général,
Philippe ROUSSELLE

le Bourgmestre,
Willy DEMEYER

Par le Collège de Visé,

le Directeur général,
Charles HAVARD

le Bourgmestre,
Marcel NEVEN

0422358560/ANL-F-E